

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLEL, Michel LAURIO, Céline LEMBEZAT, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : Mmes Nadia GRAMMONTIN, Maïthé MIRASSOU, MM. Michel BARBÉ, Louis COSTEDOAT, Emmanuel HANON, Patrice LAURENT, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN.

**OBJET : VENTE AUX ENCHERES DE BIENS MOBILIERS – AUTORISATION DONNEE AU
PRESIDENT DE VENDRE AUX ENCHERES UN ENGIN AGRICOLE DE TYPE AEBI
TT281 TERRATRAC**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise en vente aux enchères du véhicule suivant dont la valeur finale est susceptible de dépasser le seuil de 4 600 € :

Nature du bien	Année de mise en circulation	Commentaire (Mise à prix minimum / résultat enchères)
Engin agricole (tracteur de pente) de type AEBI TT281 TERRATRAC	2017	80 000 € Prix de départ

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à céder au plus offrant ce bien aux enchères en ligne,
- **d'autoriser** son Président à signer les documents afférents à cette vente.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 02/07/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/07/2019